

CENTRE DE RÉÉDUCATION DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Programme de rétablissement Guide d'orientation pour les clients





Centre de rééducation de
Travail sécuritaire NB
3700, chemin Westfield
Grand Bay-Westfield

Téléphone : 506 738-8411
Appels sans frais au Canada :
1 800 999-9775

TABLE DES MATIÈRES

2 Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB

Pourquoi m'a-t-on adressé en vue d'un programme de réadaptation?

À quoi devrais-je m'attendre à mon admission?

4 Programme de rétablissement

Services de réadaptation propre au travail et services spécialisés

À qui puis-je poser des questions au sujet de mon programme?

6 Ce que vous devez savoir au sujet de votre traitement

Quelle sera la durée de mon traitement?

Qui fait partie de mon équipe de traitement?

Quel sera mon plan de traitement?

Quel sera mon horaire de traitement?

Quand sont mes réunions d'équipe?

Qu'arrive-t-il si je dois m'absenter de mon traitement?

10 Séances d'éducation

11 Déplacements, hébergement et repas

13 Pour renseignements

À qui dois-je poser mes questions?

À qui dois-je m'adresser si j'ai une plainte?

14 Santé et sécurité au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB

17 Autres renseignements utiles

Pharmacies

Services médicaux après les heures de bureau

Recyclage

Téléphones

Système de haut-parleurs

Loisirs

19 Vos droits et responsabilités



Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB

Bienvenue au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB, où nous aidons les travailleurs qui ont été blessés au travail à se rétablir afin qu'ils puissent retourner au travail en toute sécurité. Il s'agit d'un de deux centres de réadaptation au Canada qui traitent des travailleurs blessés.

Le Centre est là pour vous offrir le traitement dont vous avez besoin. Votre traitement vous aidera à guérir et à trouver de nouvelles façons de travailler pour que vous ne vous blessiez pas de nouveau. Le Centre satisfait aux normes de la Commission on Accreditation of Rehabilitation Facilities (CARF) International. Son certificat d'agrément est affiché à l'entrée principale ainsi que dans le corridor principal près des aires de traitement.

Pourquoi m'a-t-on adressé en vue d'un programme de réadaptation?

Puisque vous ne pouvez pas travailler à cause d'une blessure subie au travail ou d'une maladie professionnelle, votre médecin de famille, des spécialistes et votre gestionnaire de cas choisissent le programme qui vous convient le mieux. Vous vous présentez à vos traitements au Centre chaque jour pendant une ou plusieurs semaines, selon votre programme.

Vous, votre médecin, votre employeur et vos thérapeutes travailleront en équipe pendant la durée de votre programme. Votre programme personnalisé vous permettra de mieux comprendre votre blessure et comportera de la physiothérapie (programme d'exercices), de la réadaptation propre à votre travail (simulation du travail) et des techniques d'adaptation. L'équipe travaillera avec vous pour trouver des solutions aux problèmes qui vous empêchent de retourner au travail et de reprendre vos activités quotidiennes. Le but est que vous soyez dans le bon programme de traitement au bon moment pour que vous puissiez retourner à votre travail en toute sécurité. Travail sécuritaire NB paie tous les traitements.

À quoi devrais-je m'attendre à mon admission?

- ◆ Nous vous remettons une carte pour ouvrir les portes à l'entrée principale, à l'aire des médecins et aux Services d'admission.
- ◆ Nous vous montrerons où se trouve le registre que vous devez signer lorsque vous entrez dans l'édifice ou en sortez. Assurez-vous de le signer tous les jours. Vous devez être au Centre pour recevoir votre allocation de déplacement.
- ◆ Nous vous donnerons un casier. Veuillez n'apporter que l'argent et les médicaments dont vous aurez besoin pour la journée ou la semaine (si vous couchez à l'hôtel). Le Centre n'est pas responsable de vos objets personnels.
- ◆ Vous rencontrerez les membres de votre équipe. Vos thérapeutes vous parleront de votre blessure, des traitements que vous avez reçus jusqu'à ce jour et de votre état de santé. Au cours des deux prochains jours, ils vous évalueront et établiront votre programme de traitement.

- ◆ Les employés des Services d'admission seront disponibles de 8 h 00 à 16 h 00, du lundi au vendredi, pour répondre à toute question concernant les déplacements, l'hébergement, et la présence aux traitements (y compris la fermeture du Centre). Ils vous donneront également des directives et des renseignements généraux.

Le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB est un milieu sans parfum. Évitez d'utiliser des parfums, de l'eau de Cologne, du fixatif pour cheveux ou autres produits semblables. Voir la page 14 pour d'autres règles de santé et de sécurité.



Bienvenue au Programme de rétablissement

Le Programme de rétablissement offre des traitements de qualité selon vos besoins physiques, fonctionnels, psychologiques et médicaux afin que vous puissiez retourner au travail efficacement et en toute sécurité.

Les services suivants sont offerts à l'aide d'une approche d'équipe :

Services de réadaptation propre au travail

Équipes de travail sédentaire / léger et équipes de travail moyen / lourd : Les clients reçoivent des traitements pour les aider à satisfaire aux exigences du travail sédentaire et léger (commis, caissier, etc.) ou moyen et lourd (manœuvre, camionneur, fournisseur de soins de santé, etc.). Les traitements ont pour but d'aider les clients à améliorer leurs fonctions, leur force et leur conditionnement, ainsi que de gérer leurs symptômes, d'améliorer leurs techniques d'adaptation psychosociale, de réduire la douleur et leurs inquiétudes pour les aider à retourner au travail en toute sécurité.

Services spécialisés

Trouble consécutif aux traumatismes cumulatifs :

Certains travailleurs sont atteints d'un trouble consécutif aux traumatismes cumulatifs (lésion attribuable au travail répétitif) causé par une pression continue sur les articulations. Cette condition peut causer de la douleur au cou, aux épaules, aux coudes ou aux poignets. L'équipe de traitement enseigne aux clients comment gérer cette condition à l'aide de la thérapie, de l'éducation, d'exercices, d'améliorations au milieu de travail, de la gestion de la douleur et de l'adoption de pratiques de travail sécuritaires.

Syndrome de douleur régionale complexe /

Dystrophie sympathique réflexe : Les clients atteints du syndrome de douleur régionale complexe ou d'une dystrophie sympathique réflexe ont besoin d'un traitement conçu pour leur cas particulier. Le Programme de rétablissement offre un service spécialisé pour enseigner des techniques de soulagement de la douleur et de gestion du stress ainsi qu'augmenter la force. On y suggère également des façons d'utiliser la main ou le pied atteint malgré la douleur en tenant compte des meilleures pratiques en matière de traitement.

Traumatisme cérébral léger :

Les clients atteints d'un traumatisme cérébral léger ou qu'on soupçonne de l'être reçoivent des traitements pour aider avec leur mémoire, leur attention et d'autres tâches qui exigent qu'ils réfléchissent. Ils peuvent aussi être traités pour des symptômes physiques, comme des étourdissements et des maux de tête. Le service comprend également des exercices, de la physiothérapie, la simulation du travail et du counseling afin de préparer le client à retourner au travail.

Blessure psychologique traumatique :

Les clients qui ont vécu un incident traumatique au travail ou qui en ont été témoin (la mort ou une blessure grave, ou un risque de mort ou de blessure grave qui a entraîné une détresse psychologique continue) sont atteints d'une blessure psychologique traumatique. L'équipe de traitement offre un traitement psychologique et fonctionnel, y compris la thérapie par exposition, afin de préparer le client à retourner au travail en toute sécurité. Le service comprend également l'éducation, des stratégies pour maîtriser la douleur, des exercices et de la physiothérapie, au besoin.

Réduction des opiacés :

Un traitement spécialisé est offert aux clients qui ont une dépendance aux opiacés prescrits pour la blessure qu'ils ont subie au travail. Le programme vise à réduire leur consommation d'opiacés et à les aider à reprendre leurs activités quotidiennes. Si le but est le retour au travail, le traitement visera à aider le travailleur à retourner au travail. Si le retour au travail n'est pas le but du traitement, le traitement visera à améliorer la qualité de vie.

À qui puis-je poser des questions au sujet de mon programme?

Si vous ou votre médecin de famille avez des questions au sujet de votre programme de réadaptation, téléphonez :

- ♦ à votre coordonnateur / chef d'équipe au 506 738-4302 ou au numéro sans frais 1 800 999-9775, poste 4302;
- ♦ au gestionnaire du Programme de rétablissement, au 506 738-4301 ou au numéro sans frais 1 800 999-9775, poste 4301.

Ce que vous devez savoir au sujet de votre traitement

Quelle sera la durée de mon traitement?

Votre programme de rétablissement durera environ six semaines. La durée exacte dépendra de vos progrès et votre équipe vous rencontrera régulièrement à cet égard. Votre programme sera conçu selon les recommandations de votre gestionnaire de cas. Il a habituellement l'un des buts suivants :

- ◆ Vous aider à retourner au travail en toute sécurité et sans restriction.
- ◆ Vous aider à retourner au travail de façon graduelle, ce qui peut comprendre des changements à votre travail. Dans ces cas, un ergothérapeute de Travail sécuritaire NB travaillera avec vous et votre employeur pour planifier ces changements.
- ◆ Améliorer vos fonctions pour vous aider à retourner au travail en toute sécurité.

Qui fait partie de mon équipe de traitement?

Votre équipe est formée de vous et de plusieurs employés en soins de santé.

- ♦ **Coordonnateur / Chef d'équipe** : Vous initie au Centre et vous présente le personnel; coordonne votre programme de traitement; et communique avec votre gestionnaire de cas.
- ♦ **Médecin** : Évalue votre état de santé et vous offre tout soin médical pour votre blessure afin d'appuyer l'équipe et coordonne le traitement avec votre médecin de famille.
- ♦ **Ergothérapeute** : Évalue vos habilités à faire des activités liées à votre emploi. Vous fait également faire des activités liées à votre travail pour améliorer votre force et votre endurance pour pouvoir faire votre travail, et vous enseigne des stratégies pour maîtriser votre douleur.
- ♦ **Travailleur social** : Vous offre un soutien au moyen de counseling individuel ou de séances de groupe. Les sujets abordés comprennent la gestion du stress, l'adaptation face à la douleur, l'anxiété, la dépression, la colère, les questions de relations et les obstacles qui pourraient ralentir votre retour au travail.
- ♦ **Infirmière, diététiste et psychologue** : Les services d'une infirmière et d'une diététiste sont également disponibles au besoin. L'infirmière est sur place tous les jours, et la diététiste, de deux à trois jours par semaine pour discuter de vos besoins particuliers et de vos préférences. Les services d'un psychologue sont disponibles selon les besoins.
- ♦ **Physiothérapeute** : Fait un examen physique. Utilise une variété de techniques de traitement et d'exercices pour vous aider à retrouver votre conditionnement général, votre mobilité et votre force, ainsi qu'à maîtriser votre douleur et à prévenir une nouvelle blessure.



Quel sera mon plan de traitement?

Vos thérapeutes évalueront votre blessure et détermineront ce que vous devez améliorer et renforcer. Ces renseignements serviront à établir votre plan de traitement, appelé **plan de réadaptation interdisciplinaire**.

Quel sera mon horaire de traitement?

Vous recevrez un horaire de traitement, que vous devrez suivre tous les jours. Vous devriez toujours l'avoir avec vous, puisqu'il pourrait changer à mesure que vous êtes capable d'en faire plus ou de faire différentes activités. Des séances d'éducation et des rendez-vous spéciaux peuvent également être inscrits sur votre horaire.

Les traitements commencent par un programme de traitement ou des exercices d'échauffement au gymnase, à 8 h 40 chaque jour.

Une activité est prévue toutes les 20 minutes pendant la journée. Les

heures de traitement sont :

- ♦ **de 8 h 40 à 16 h 00, du lundi au jeudi;**
- ♦ **de 8 h 40 à midi, le vendredi.** Votre laissez-passer pour la fin de semaine commence à midi le vendredi. Les traitements reprennent à 8 h 40, le lundi.

Des employés formés surveillent toutes les aires de traitement en groupe pour assurer votre sécurité pendant que vous faites des exercices ou que vous travaillez, y compris la salle d'exercice, le gymnase, l'aire de travail moyen, l'aire de travail léger, l'atelier de menuiserie et les randonnées dehors. Veuillez signaler tout incident ou toute inquiétude au superviseur de l'aire afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires.

Y aura-t-il des réunions d'équipe?

Des réunions d'équipe auront lieu à intervalles réguliers pour discuter de vos progrès et de votre plan de retour au travail.





Qu'arrive-t-il si je dois m'absenter de mon traitement?

On s'attend à ce que vous vous présentiez à tous vos traitements chaque jour et que vous soyez à l'heure. N'oubliez pas que vous ne devez pas manquer de traitements pendant votre séjour au Centre. S'il y a un problème, parlez-en à votre coordonnateur / chef d'équipe.

Si vous devez manquer un traitement :

- ◆ Avisez vos thérapeutes.
- ◆ Signalez toute absence au commis du Centre et à votre équipe. Votre gestionnaire de cas décide si les prestations pour perte de gains sont versées pendant les absences de tous genres.
- ◆ Si vous ne reprenez pas vos traitements après une absence de trois jours, vous recevrez votre congé du Centre. Votre gestionnaire de cas et votre équipe peuvent accepter de vous réadmettre au Centre. Votre gestionnaire de cas décide si vos prestations pour perte de gains seront versées.
- ◆ Si vous n'avez pas reçu l'autorisation de vous absenter et ne pouvez pas vous présenter à votre traitement pour quelque raison que ce soit, y compris la maladie, veuillez téléphoner au commis du Centre (**506 738-4326** ou numéro sans frais **1 800 999-9775** pour les clients de l'extérieur de la ville) entre 8 h 00 et 9 h 00. Les Services d'admission aviseront votre équipe de

traitement et votre gestionnaire de cas de votre absence.

- ◆ Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre traitement à cause d'une tempête, téléphonez au commis du Centre. Il y a une ligne d'urgence en cas de tempête (506 632-2845). Le message, qui est mis à jour avant 7 h 00 chaque matin, vous indiquera si le Centre est ouvert pendant une tempête violente.
- ◆ Votre équipe de traitement détermine quand vous recevrez votre congé. Dans les cas de mesures disciplinaires, l'administration prend la décision. Le client qui quitte le Centre avant d'obtenir son congé sera automatiquement considéré comme ayant refusé ses traitements et son gestionnaire de cas en sera avisé.



Quelles séances d'éducation le Programme de rétablissement offre-t-il?

Comprendre la douleur : On discutera de symptômes graves et chroniques, et ce à quoi vous pouvez vous attendre après avoir subi une blessure. Vous apprendrez comment maîtriser vos symptômes pour pouvoir faire les activités que vous aimez.

Culture de sécurité : La culture de sécurité est l'attitude, les croyances, les perceptions et les valeurs que les travailleurs partagent en vue d'un lieu de travail sain, sécuritaire et positif.

La relaxation et la gestion du stress : Vous êtes stressé? Apprenez comment vous détendre dans le monde occupé d'aujourd'hui en utilisant quatre différentes techniques de relaxation. Selon vos besoins, votre équipe pourrait vous adresser à des séances de relaxation hebdomadaires au Centre.

Le sommeil réparateur : Vous avez de la difficulté à dormir? Apprenez-en au sujet du sommeil : les stades du sommeil et ce que vous pouvez faire pour avoir une bonne nuit de sommeil.

La nutrition depuis votre blessure : Apprenez comment établir un régime alimentaire équilibré, et le lien entre ce que vous mangez et comment vous vous sentez.

Les bienfaits de l'exercice : On discutera de l'importance de l'activité physique et de ce qui arrive aux personnes inactives. Apprenez pourquoi la force, la flexibilité, l'endurance et la condition cardiovasculaire sont importantes pour un mode de vie sain.

Techniques de déplacement sécuritaire de clients : Déplacez-vous des clients dans un hôpital, un foyer de soins ou à la maison? Découvrez des façons de déplacer vos clients qui sont moins exigeantes pour le corps. Vous apprendrez des techniques sécuritaires et améliorerez votre tolérance pour déplacer des clients. Votre ergothérapeute doit vous adresser à cette séance d'éducation.

Qu'en est-il des déplacements, de l'hébergement et des repas?

Les déplacements en voiture sont payés selon le barème de Travail sécuritaire NB. Lorsque des clients voyagent ensemble, seul le conducteur est remboursé de ses frais de déplacement. Pour obtenir plus de détails, renseignez-vous aux Services d'admission.

Si vous habitez à moins de 75 km du Centre :

- ♦ Vous recevrez une allocation de déplacement pour chaque jour de traitement.
- ♦ Vous recevrez une allocation de déplacement sous forme de chèque ou de dépôt direct dans votre compte bancaire tous les mardis à partir de la semaine après votre admission jusqu'à votre congé du Centre; vous pourrez passer prendre votre chèque ou la lettre confirmant le dépôt à la réception après 15 h 00.
- ♦ Le gestionnaire de cas peut autoriser l'hébergement pour la nuit dans des circonstances spéciales.

Si vous habitez à plus de 75 km du Centre et faites la navette chaque jour :

- ♦ Vous recevrez le plein montant pour le premier voyage aller-retour.
- ♦ Le taux maximum de 40 \$ sera payé pour tout déplacement par la suite puisque les clients qui habitent à plus de 75 km du Centre ont le choix de coucher à un hôtel en ville du lundi au jeudi.

Si vous habitez à plus de 75 km du Centre et avez besoin d'hébergement :

- ♦ Travail sécuritaire NB paiera vos frais de déplacement et d'hébergement.
- ♦ Vous pouvez choisir votre hébergement (hôtel, motel, chez un ami, chez de la parenté, etc.). Les Services d'admission peuvent vous aider à réserver votre hébergement à Saint John.
- ♦ Dans de nombreux cas, la facture pour l'hébergement sera envoyée directement à Travail sécuritaire NB. Les chèques pour les frais de déplacement seront prêts le jeudi après-midi, et les dépôts directs seront également effectués le jeudi après-midi; vous pouvez passer prendre votre chèque ou la lettre confirmant le dépôt à la réception après 15 h 00.
- ♦ Les clients du Centre ont le choix de quatre hôtels à Saint John. Un hôtel offre un service de navette par autobus chaque jour pour les clients qui y hébergent. L'autobus part à 7 h 40 pour se rendre au Centre. Il quitte le Centre à 16 h 15 pour retourner à l'hôtel, sauf le vendredi, où il part du Centre à 12 h 15. Veuillez aviser la réception le vendredi matin si vous voulez prendre l'autobus pour retourner à l'hôtel. Vous devez aviser l'hôtel si vous voulez obtenir une heure de départ plus tard. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser aux employés des Services d'admission.

Si vous habitez à plus de 75 km du Centre et couchez chez un ami ou de la parenté :

- ♦ Vous recevrez une allocation de 40 \$ par nuit (aucun reçu nécessaire), ou jusqu'à 70 \$ par nuit, en plus de la taxe (reçus nécessaires).

Service de fourgonnette

Le Centre offre un service de fourgonnette pour vous rendre à l'hôpital ou au médecin pour des radiographies ou autres rendez-vous. L'infirmière de votre équipe s'en occupera pour vous.

REMARQUE

L'hébergement n'est autorisé pour la fin de semaine que si le client ne peut pas voyager pour une raison médicale. Adressez-vous à un médecin sur place qui en avisera votre gestionnaire de cas, au besoin. Si du mauvais temps ou le mauvais état des routes vous empêche de voyager la fin de semaine, vous pourriez avoir la permission de demeurer à l'hôtel. Adressez-vous aux Services d'admission si vous pensez que vous ne devriez pas voyager. Travail sécuritaire NB paiera l'hébergement et vous versera une allocation pour les repas si votre demande est approuvée.

Repas

Travail sécuritaire NB verse une allocation quotidienne pour les repas. Le repas du midi peut être acheté à la cafétéria du Centre.

Les heures d'ouverture de la cafétéria sont les suivantes :

Dîner : midi à 13 h 00

Pauses : 9 h 45 à 10 h 00 et 15 h 00 à 15 h 15

Vous ne pouvez pas sortir de nourriture de la cafétéria pendant les pauses, y compris les boissons. Laissez votre plateau et votre vaisselle sur le chariot dans la cafétéria. Des boissons gazeuses et des collations sont disponibles à partir d'un distributeur automatique à la cafétéria. Si vous avez des problèmes relativement à la nourriture servie, demandez à parler à la superviseure des Services alimentaires.



À qui dois-je poser mes questions?

Si vous avez des questions sur ce qui suit...	Posez-les...
Hôtel / Motel	aux employés des Services d'admission
Déplacements	à votre gestionnaire de cas ou aux employés des Services d'admission
Problèmes liés à votre réclamation	à votre gestionnaire de cas
Garde d'enfants	à votre gestionnaire de cas
Absence pour des rendez-vous	au commis du Centre aux Services d'admission
Programme pendant l'heure du dîner	à l'agente de conditionnement physique et des loisirs
Activités de loisirs	à l'agente de conditionnement physique et des loisirs
Programme de traitement	à l'un des membres de l'équipe
Plan de retour au travail	aux membres de l'équipe ou à votre gestionnaire de cas
Règles du Centre	à l'un des gestionnaires du Programme de rétablissement



À qui dois-je m'adresser si j'ai une plainte?

Nous sommes engagés à vous offrir les meilleurs services possibles de façon professionnelle. Si vous avez une inquiétude ou une plainte, parlez-en à un membre de votre équipe, ou à votre coordonnateur / chef d'équipe. Si le problème n'est pas résolu à votre satisfaction, un rendez-vous peut être fixé avec le gestionnaire adjoint ou le gestionnaire du Programme.

Les services ne diminueront pas et la qualité des services ne souffrira pas en raison d'une plainte. On essaiera de trouver des solutions qui vous conviendront pour que vous puissiez faire des progrès pendant votre traitement.

Santé et sécurité au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB

Les règles de sécurité sont affichées à l'extérieur de toutes les aires de traitement. **Veillez les respecter en tout temps.**

Portes d'accès : Les clients doivent se servir de l'entrée principale. Par mesure de sécurité, une alarme sonnera si un client tente de quitter le Centre par les autres portes. Il ne faut pas bloquer ou verrouiller les sorties d'urgence.

Vêtements : Portez des vêtements confortables et des souliers à bout fermé ou des chaussures de travail. Ne portez pas de sandales, de longs colliers, de bracelets ou d'autres objets qui pourraient se prendre dans l'équipement et causer une blessure. Apportez tout équipement de protection que vous utilisez au travail ainsi que tout appareil de réadaptation, y compris les attelles et les aides. Portez de l'équipement de protection individuelle au besoin, comme des bottes à embout d'acier, des lunettes de sécurité, des gants de protection ou des dispositifs de protection auditifs.

Photos : Pour respecter la vie privée et la confidentialité des clients et des employés du Centre, ne prenez pas de photos pendant votre séjour au Centre.



Visiteurs : Vous pouvez avoir des visiteurs pendant les pauses, y compris le midi. Il est préférable de ne pas avoir de visiteurs dans l'aire de traitement en raison de l'équipement qui s'y trouve, de certains endroits aménagés pour simuler des tâches de travail et du droit des autres clients à la vie privée.

Exercices d'évacuation / Sécurité en cas d'incendie : Sachez où sont les sorties de secours et les avertisseurs d'incendie. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie ont lieu régulièrement. Si vous entendez l'avertisseur d'incendie, écoutez les directives annoncées au système de haut-parleurs ainsi que celles des employés.

Fumer : Le Centre est un établissement sans fumée. Il n'est permis de fumer qu'à l'extérieur de l'édifice dans un endroit désigné qui satisfait aux exigences de la *Loi sur les endroits sans fumée*. Il est interdit de fumer à moins de 9 m (29,53 pi) des portes ou des fenêtres (comme le précise la *Loi*). Il est également interdit de fumer pendant les activités liées au

Règles à suivre en cas d'un exercice d'évacuation ou d'une alerte au feu

- Ne paniquez pas.
- Ne criez pas « au feu ».
- Gardez les sorties dégagées.
- Ne gardez pas les portes coupe-feu ouvertes.
- Ne fumez pas (même dehors).

traitement à l'extérieur (randonnées, tâches liées au travail, etc.) ou pendant les heures de traitement. N'oubliez pas que des clients pourraient être sensibles à la fumée.

Sensibilité environnementale : Certains clients et employés sont sensibles aux produits parfumés et dans le cadre de son engagement envers la santé et le mieux-être, Travail sécuritaire NB maintient un environnement sans parfum. Évitez d'utiliser des parfums, de l'eau de Cologne, du fixatif et autres produits qui peuvent provoquer une réaction chez les personnes qui ont une sensibilité environnementale.

Alcool et drogues : L'usage d'alcool ou de drogues illicites sur les lieux ou dans le terrain de stationnement de Travail sécuritaire NB est **strictement interdit**. Vous ne devez pas vous présenter à vos traitements en état d'ébriété ou manquer des traitements en raison des effets d'ivresse. Tout client qui ne respecte pas cette règle sera renvoyé de son programme et son gestionnaire de cas en sera avisé.

Accidents : Avertissez un employé si vous ou une autre personne avez besoin d'aide en raison d'une blessure ou d'une chute. Déclarez tous les accidents, les quasi-accidents et les conditions dangereuses à l'employé qui supervise votre travail.

Soulevez de façon appropriée : Pliez les genoux et gardez le dos droit.



Lecteurs de musique : Pour votre sécurité, n'utilisez les lecteurs de musique personnels que pendant vos pauses et vos exercices en physiothérapie. Gardez le volume bas et n'utilisez qu'un seul écouteur pour que vous puissiez entendre les haut-parleurs en cas d'une urgence.

Produits chimiques : Renseignez-vous auprès d'un employé au sujet des produits chimiques que vous manipulez. Signalez tout danger pour vous ou les autres.

Équipement de protection : On vous donne de l'équipement de protection pour vous protéger. N'utilisez pas l'équipement à moins que vous ayez reçu la formation appropriée.

Armes : Toutes les armes sont interdites au Centre, y compris les couteaux de poche et les armes-jouets.

Terrain de stationnement : Veuillez respecter la limite de vitesse de 20 km/h dans le terrain de stationnement.

Comportement / Respect : Au Centre, vous rencontrerez des personnes de

personnalité, d'intérêts et de milieux divers. Il est important de respecter chacun, sans exception. Tout comportement qui dérange, toute avance indécente ou tout langage dur envers un autre client ou un employé peut entraîner un renvoi du Centre. Les jeux de hasard sont interdits sur les lieux. Accordez toute votre attention à votre travail. Évitez les distractions et ne distrayez pas les autres. Faites attention quand vous approchez des portes et des coins. Il est interdit de se chamailler, de se bagarrer, de jouer des tours, de courir ou de sauter. Ces comportements peuvent causer des accidents.

Propreté : Il est interdit de jeter des ordures par terre. On ne doit pas laisser de l'eau ou du liquide renversé par terre.

Autres renseignements utiles

Pharmacies

Deux pharmacies sont situées près du Centre. Elles factureront directement Travail sécuritaire NB pour tout médicament approuvé pour votre blessure et prescrit par le médecin de l'équipe.

- ♦ **Medicine Shoppe**, 317, promenade River Valley (pas très loin du Centre, à côté du dépanneur Circle K)
- ♦ **Guardian Drugs**, 114, promenade River Valley (à côté du Centre)

Services médicaux après les heures de bureau

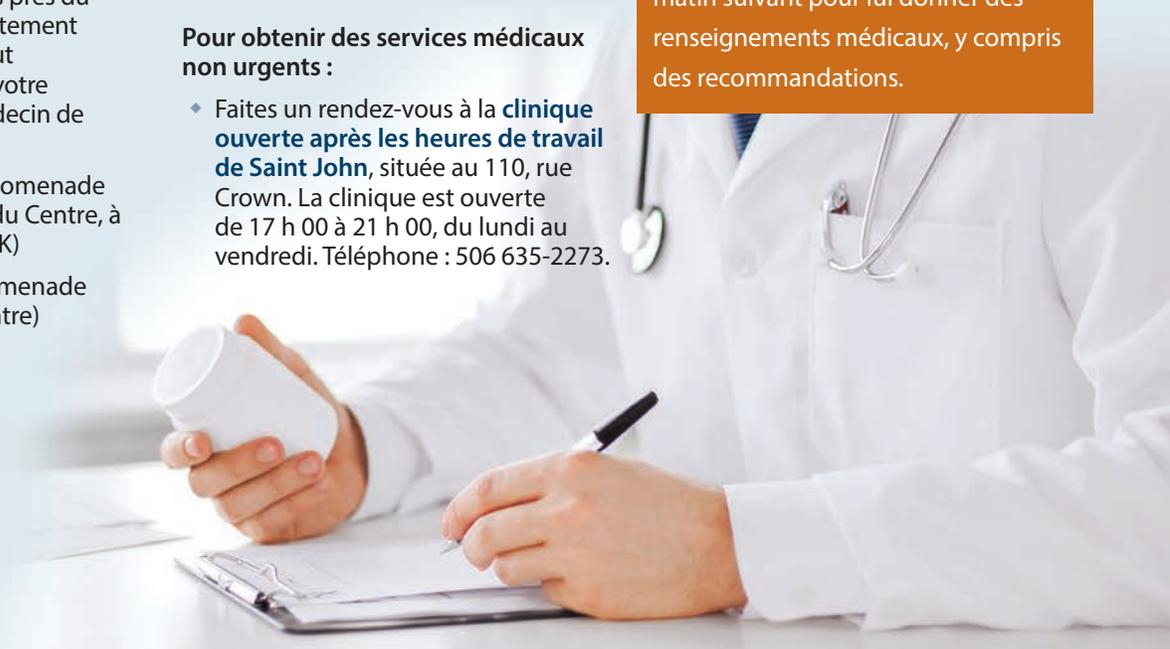
Pour obtenir des services médicaux urgents :

- ♦ Hôpital régional de Saint John
- ♦ St. Joseph's Hospital (jusqu'à 20 h 00)

Pour obtenir des services médicaux non urgents :

- ♦ Faites un rendez-vous à la **clinique ouverte après les heures de travail de Saint John**, située au 110, rue Crown. La clinique est ouverte de 17 h 00 à 21 h 00, du lundi au vendredi. Téléphone : 506 635-2273.

REMARQUE : Quand vous arrivez à l'urgence, avisez la réception que vous êtes un client du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB. Le médecin à l'urgence peut communiquer avec le médecin de votre équipe le matin suivant pour lui donner des renseignements médicaux, y compris des recommandations.





Recyclage

Les cannettes de boissons gazeuses doivent être placées dans les bacs de recyclage qui se trouvent dans l'espace vert et à la cafétéria. N'y jetez pas de déchets.

Des bacs de recyclage sont également situés dans le corridor principal pour la collecte du plastique, de déchets alimentaires et du papier. Il y a aussi des poubelles pour les déchets. Veuillez lire les directives affichées au-dessus des bacs pour apprendre comment bien trier les déchets.

Téléphones

Un membre de l'équipe peut vous permettre d'utiliser un téléphone privé lorsque l'appel est lié à votre traitement ou à votre retour au travail (comme un appel à votre médecin de famille ou à votre employeur). Si vous recevez un appel personnel pendant les heures de traitement, la réceptionniste prendra un message afin de ne pas interrompre votre traitement. S'il s'agit d'une urgence, vous serez appelé à la réception.

Système de haut-parleurs

Écoutez attentivement pour voir si on vous appelle. Un employé pourrait vous demander de vous rendre à une aire de traitement ou vous pourriez avoir un message à la réception.

Loisirs

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les activités de loisirs qui conviennent à diverses blessures pendant les pauses et les heures du dîner.

- ♦ **Porte-revues / Étagère :** Se trouve dans l'espace vert au rez-de-chaussée.
- ♦ **Espace vert :** Les jeux sont rangés dans les armoires et sont disponibles pendant l'heure du dîner.
- ♦ **Salle de repos :** Il s'agit d'un endroit tranquille pour les pauses et l'heure du dîner au rez-de-chaussée.
- ♦ **Programme de l'heure du dîner :** Différentes activités sont affichées sur les tableaux d'affichage ou annoncées au système de haut-parleurs.

Vos droits et responsabilités

Vous avez de nombreux droits au Centre et vous pourrez jouer un rôle actif lors de votre séjour si vous les connaissez. Vous avez également des responsabilités qui ont pour but de vous protéger et de protéger les autres participants au programme.



Connaissez vos droits

Vous avez le droit :

- ◆ d'être traité avec égard et respect en tout temps;
- ◆ de vous faire expliquer votre programme et de bien le comprendre;
- ◆ de poser des questions;
- ◆ de participer à l'élaboration de votre programme ou plan personnel;
- ◆ de participer à votre programme sans intimidation;
- ◆ de recevoir tous les renseignements en ce qui a trait à des décisions prises à votre sujet;
- ◆ d'avoir accès à tous les renseignements recueillis pour votre dossier pendant votre participation au programme;
- ◆ de refuser tout médicament, test ou traitement, ou toute procédure;
- ◆ de faire respecter votre vie privée et d'assurer que tous vos renseignements personnels demeurent confidentiels;
- ◆ de demander que le gestionnaire du Programme de rétablissement, Michael Bewsher, examine toute décision prise au sujet de votre traitement;
- ◆ de recevoir des services dans la langue de votre choix, soit en français ou en anglais.

Connaissez vos responsabilités

Vous devez :

- ◆ participer du mieux que vous pouvez pour pouvoir retourner au travail rapidement et en toute sécurité;
- ◆ respecter les droits des autres participants au programme et éviter d'utiliser du langage grossier, ou de faire des commentaires inappropriés ou irrespectueux;
- ◆ aviser les employés si vous devez manquer un traitement prévu;
- ◆ traiter les employés avec respect;
- ◆ être à l'heure à tous vos traitements et rendez-vous;
- ◆ aviser les employés si vous n'êtes pas satisfait des services reçus;
- ◆ dire aux employés si vos droits n'ont pas été respectés;
- ◆ avoir des pratiques de travail sécuritaires.

Les employés chargés de votre réadaptation doivent :

- ◆ protéger vos droits sans égard à votre race, sexe ou nationalité;
- ◆ être ouverts, honnêtes et courtois quand ils travaillent avec vous;
- ◆ vous aider à retourner au travail de façon efficace, et ce, rapidement et en toute sécurité;
- ◆ se rappeler que c'est vous le client.